

COMITÉ : Commission Droits de l'homme

QUESTION : Une cohabitation paisible des différentes identités pour le monde de demain

## **TEXTE DE POLITIQUE GENERALE**

### **ESPAGNE**

Le 27 décembre 1978, les électeurs espagnols se prononcent par une très forte majorité en faveur de la Constitution proposée par leur gouvernement. Ce vote constitue une étape importante dans le virage démocratique effectué en Espagne depuis la fin du régime de Francisco Franco, en 1975.

Par sa constitution, la Nation espagnole proclame sa volonté de protéger tous les Espagnols et les peuples d'Espagne dans l'exercice des droits de l'homme, de leurs cultures et de leurs traditions, de leurs langues et de leurs institutions dans un Etat de droit qui assurera le règne de la loi.

Si la Constitution a pour fondement **l'unité indissoluble de la Nation espagnole, patrie commune et indivisible de tous les Espagnols**, elle reconnaît et garantit le droit à l'autonomie des nationalités et des régions qui la composent, mais insiste aussi sur la solidarité entre elles. Le castillan est la langue espagnole officielle de l'État, et les autres langues espagnoles sont également officielles dans leur Communautés autonomes respectives. De plus, L'Espagne reconnaît la richesse de ses différentes communautés linguistiques comme un patrimoine culturel qui doit être l'objet d'une protection et d'un respect particuliers.

On le voit donc clairement de par sa Constitution, l'Espagne est un pays fondé sur une cohabitation paisible des différentes identités qui la compose.

Cependant, plusieurs régions d'Espagne expriment un désir d'autonomie croissant et réclament leur indépendance. Il s'agit surtout du Pays basque et de la Catalogne.

#### La situation du Pays Basque:

Les nationalistes basques fondent leur volonté de séparation de l'État espagnol sur la singularité de leur langue et de leur peuple, mais aussi sur les nombreux conflits entre les Espagnols et les Basques au cours de l'histoire, la situation de la région étant selon eux le résultat d'un affrontement séculaire entre l'État espagnol et les Basques.

Mais l'État espagnol insiste sur l'absence de fondements historiques à ce conflit. Pour l'État espagnol, la question basque est essentiellement un problème de terrorisme. En effet, le nationalisme basque a fait près de 800 victimes en 38 ans. Il n'est donc pas question pour l'État espagnol de transiger sur le point de l'indépendance basque, d'autant plus que la région autonome basque bénéficie de tous les droits garantis par la constitution. D'ailleurs, depuis la dissolution de l'ETA en 2013, le mouvement indépendantiste basque s'essouffle.

#### La situation de la Catalogne :

Les revendications nationalistes croissantes appellent les Catalans à se prononcer sur l'indépendance de leur région le 9 novembre 2014. Cette consultation, qui n'a qu'un caractère symbolique, se solde par un résultat positif à 80%, avec un taux de participation d'environ 40 %. La Cour constitutionnelle espagnole statue qu'un tel référendum est inconstitutionnel, et que cette initiative n'a pas de valeur juridique en soi.

Le 27 septembre 2015, le gouvernement de la Catalogne, présidé par Artur Mas, annonce qu'il considère les élections régionales comme un référendum sur l'indépendance de la région. Les groupes favorables à l'indépendance obtiennent une majorité de sièges, mais demeurent sous la barre des 50 % au niveau des votes. Artur Mas insiste alors sur le caractère irréversible du processus séparatiste.

Pour le gouvernement espagnol, dirigé par Mr. Mariano Rajoy, il n'est donc pas question pour l'État espagnol de transiger sur le point de la sécession Catalane, qui est légalement impossible au vu de la constitution, d'autant plus que la région autonome Catalane bénéficie déjà de tous les droits garantis par la constitution. Le code pénal permet de poursuivre les délits contre la Constitution comme la désobéissance ou la rébellion, des faits reprochés au gouvernement catalan lors de la consultation de novembre 2014. Mr. Mas et deux autres ministres sont mis en examens.

Pour conclure, le royaume d'Espagne, au cours de cette conférence, s'engagera pour une cohabitation paisible des différentes identités, et soutiendra toute résolution visant à promouvoir le respect de la diversité des cultures, la tolérance, le dialogue et la coopération entre les cultures, en respect des circonstances spécifiques et des souverainetés nationales.